



Extrait du registre des délibérations
du Conseil de la Communauté de
Communes Touraine Vallée de l'Indre

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU JEUDI 31 MARS 2022**

N°D2022_031

**OBJET : SALON DES JEUNES INVENTEURS ET CREATEURS 2022 – CONVENTION
DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNE DE MONTS**

Date de convocation : le 25 mars 2022
Nombre de conseillers en exercice : 55
Nombre de conseillers présents : 42
Nombre de conseillers représentés : 8
Nombre de conseillers votants : 50

Le trente-et-un mars deux mille vingt-deux à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à Sorigny, sous la présidence de Monsieur Eric LOIZON.

Conseillers communautaires présents :

Monsieur Eric LOIZON Président, Mesdames Valérie ANDRÉ, Monique ARCHAMBAULT, Dominique BEAUCHAMP, Marie-Annette BERGEOT, Delphine BERRING, Agnès BUREAU, Isabelle DELACÔTE, Michelle DUVAULT, Anne-Sophie FERNANDES, Sylvia GAURIER, Séverine HEFTI-BOYER, Marlène LABRUNIE, Josiane LE BRONEC, Stéphanie LEFIEF, Sandrine PERROUD, Katia PREVOST, Sophie SEIGNEURIN, Sylvie TESSIER, Béatrice TILLIER, Messieurs Joël BADILLER, Fabien BARREAU, Jérôme BIROCHEAU, Jean-Luc CADIOU, Franck CHARTIER, Olivier COLAS-BARA, Romain DEGUFFROY, Eric DELHOMMAIS, Frédéric DUPEY, Patrice GARNIER, Jean-Christophe GASSOT, Jean-Jacques GAZAVE, Frédéric GRILLET, Laurent GUENAUULT, Alain JAOUEN, Philippe MASSARD, Patrick MICHAUD, Jean-Michel PAGÉ, Laurent RICHARD, James RIO, Eric RIVAL, Alexandre TRUISSARD.

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :

Nathalie BERTON donne pouvoir à Jean-Christophe GASSOT
Olivier BOUISSOU donne pouvoir à Séverine HEFTI-BOYER
Christel DUCLOS donne pouvoir à Jean-Luc CADIOU
Alain ESNAULT donne pouvoir à Stéphanie LEFIEF
Sylvie GINER donne pouvoir à Béatrice TILLIER
Aline JASNIN donne pouvoir à Marlène LABRUNIE
Pierre LATOURRETTE donne pouvoir à Laurent RICHARD
Didier LAUMOND donne pouvoir à Frédéric GRILLET

Conseillers communautaires absents excusés :

Bénédicte BEYENS, Stéphane de COLBERT, Emmanuel DUFAY, Patrick NATHIE, Alain PATRICE.

Secrétaire de séance : Jean-Luc CADIOU

Le Salon des Jeunes Inventeurs et Créateurs de Monts donne l'opportunité aux jeunes de pouvoir mettre en avant leur créativité, inventivité et innovation auprès d'un public averti, en lien avec le concours Lépine. C'est l'opportunité pour eux de se faire connaître, de mener un projet du début à la fin à partir de l'identification d'un besoin, de la conception d'une solution et de sa concrétisation. Le Salon des Jeunes Inventeurs et Touraine Vallée de l'Indre véhiculent les mêmes valeurs autour de la valorisation de l'innovation, de la création, et du développement durable.

Le Salon des Jeunes Inventeurs et Créateurs s'inscrit aujourd'hui comme l'une des manifestations les plus importantes du Département et de la Région. Ce sont des collèges, des lycées, des écoles d'ingénieurs et grandes écoles de toute la France qui participent et s'impliquent d'avantage d'année en année.

En 2022, Touraine Vallée de l'Indre souhaite apporter son soutien à cette manifestation, à hauteur d'une subvention de 4 500 €.

Pour sa 25^{ème} édition, les 21 et 22 mai 2022, Touraine Vallée de l'Indre souhaite donner une subvention complémentaire exceptionnelle de 2 500 €.

Dans le cadre de ce partenariat, Touraine Vallée de l'Indre souhaite également apporter sa contribution pour le 1^{er} prix « Junior collectif » du concours, pour un montant de 500 €. Le lauréat est désigné dans le cadre du Salon des Jeunes Inventeurs et Créateurs, par le jury dudit salon. Le prix peut être décerné à un établissement scolaire ou une « mini-entreprise ».

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT le projet de convention ci-joint ;

CONSIDERANT l'intérêt du Salon des Jeunes Inventeurs et Créateurs de Monts pour le territoire communautaire et le partage des valeurs véhiculées ;

Après en avoir délibéré le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le partenariat conclu entre Touraine Vallée de l'Indre et la commune de Monts dans le cadre du Salon des Jeunes Inventeurs et Créateurs des 21 et 22 mai 2022 ;
- **DE VERSER** une contribution de 4 500 € pour cette manifestation à la commune de Monts ;
- **DE VERSER** une contribution complémentaire et exceptionnelle de 2 500 € pour les 25 ans de cette manifestation à la commune de Monts ;
- **DE VERSER** une contribution de 500 € au lauréat du 1^{er} prix de la catégorie « Junior collectif » 2022 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention et tous les documents afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme,

